

Société des officiers de la Confédération suisse : extraits du protocole des séances du comité central à Zurich

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Extraits du protocole des séances du comité central à Zurich.

Séance du 15 février 1883. — Les délégués des comités de la Société cantonale des officiers et de la Société de la ville de Zurich et des environs assistent à la séance.

On procède à l'organisation et à la nomination des comités pour la fête des officiers.

La célébration de celle-ci est fixée aux 22-24 septembre.

On arrête les dispositions générales qui doivent servir de guide aux comités dans l'organisation de la fête.

Séance du 26 février 1883. — Il est donné connaissance des noms des officiers désignés dans la séance du 15 février pour faire partie des comités de la fête, qui déclarent accepter leur nomination. Pour remplacer le petit nombre de ceux qui ont refusé, on charge les comités de se compléter eux-mêmes.

On passe à la discussion du rapport général à préparer pour l'assemblée générale, conformément au § 13 des statuts.

Afin que l'on puisse fixer le programme de l'assemblée générale des délégués des sections et des différentes armes, le rapporteur est invité à soumettre un projet de programme.

M. le colonel Meister continue à faire ses efforts pour amener la formation d'une section dans le canton d'Unterwald. D'autre part, on prend les mesures nécessaires pour donner plus d'animation aux relations avec les sections de Fribourg et du Valais.

La Société des officiers d'administration est admise comme section. On renonce à faire imprimer le catalogue des membres de la Société.

Considérant que la Société a déjà d'autres charges et d'autres tâches, et que d'ailleurs la contribution annuelle a été réduite, on décide de ne pas entrer en matière sur la proposition du capitaine Furrer, d'Hérisau, tendant à la formation d'un fonds destiné à soutenir les militaires qui se vouent au service d'instruction.

Séance du 21 mars. — Les préparatifs pour la fête de cette année sont mis en délibération. Les sections seront invitées par circulaire à envoyer, avant le 1^{er} juillet au plus tard, les propositions et motions qui doivent être présentées à l'assemblée générale; de plus, elles sont priées de faire parvenir également pour le 1^{er} juillet le rapport statutaire sur leur activité pendant l'année; enfin, elles sont rendues attentives aux travaux qui leur ont été demandés par l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 1882. La fête des officiers est définitivement fixée au 11-13 août.

Le Comité central a envoyé les circulaires suivantes :

Zurich, 22 mars. — Aux sections de la Société suisse des officiers. Honorés camarades! Etant occupés aux préparatifs pour la prochaine assemblée générale de la Société suisse des officiers, nous vous prions de vouloir bien envoyer, avant le 1^{er} juillet de la présente année, le rapport prescrit par l'art. 10 de nos statuts sur l'activité de votre section, au rapporteur du Comité central.

Nous vous prions de plus de faire parvenir au Comité central, avant le 1^{er} juillet, les propositions ou motions que vous désirez soumettre aux discussions de l'assemblée générale, et cela d'abord afin qu'elles puissent faire l'objet d'un examen préalable, et ensuite pour que l'indication puisse en être faite dans la circulaire d'invitation.

Enfin, nous prenons la liberté, honorés camarades, de rappeler à votre attention les questions qui ont été soumises aux sections par l'assemblée des délégués. Nous espérons pouvoir compter que, pour le 1^{er} juillet, vous nous transmettez vos solutions dans le sens du procès-verbal qui vous a été communiqué.

Zurich 20 mars. — Les officiers de la section de Soleure qui doivent nous apporter la bannière de la Société, étant appelés en service militaire pour les 21-23 septembre, nous avons fixé définitivement notre fête au 11-13 août; ce dont nous croyons devoir vous aviser en modification de notre invitation antérieure. — Avec salut cordial.

Au nom du Comité central :

Le président, A. VEGELI, colonel-divisionnaire.

Le secrétaire, W. JENIKE, capitaine d'état-major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — Le ministre de la guerre général de Kamcke, qui avait succédé au général de Roon, il y a 9 ans, vient de donner sa démission. Il est remplacé par le général Bronsart de Schellendorf. C'est le troisième ministre de la guerre depuis vingt ans. Cette mutation en a amené plusieurs autres dans les hauts emplois militaires par suite des démissions des généraux Verdy du Vernois et de Stosch.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté, comme suit, le programme des manœuvres d'automne pour 1883.

6 corps d'armée, les 5^e (Orléans), 6^e (Chalons), 7^e (Besançon), 8^e (Bourges), 9^e (Tours) et 13^e (Clermont-Ferrand) exécuteront des manœuvres de corps, d'une durée totale de vingt jours, y compris le temps nécessaire à la concentration et à la dislocation des troupes.

Les 7^e et 8^e corps d'armée opéreront l'un contre l'autre, sous les ordres de leurs commandants respectifs, les généraux Wolff et Schnégans.

Six autres corps d'armée exécuteront des manœuvres de division. Ce